

**LES POLITIQUES DE TRANSFERTS DE POPULATIONS
LIÉS AUX AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES**
Étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains (1)

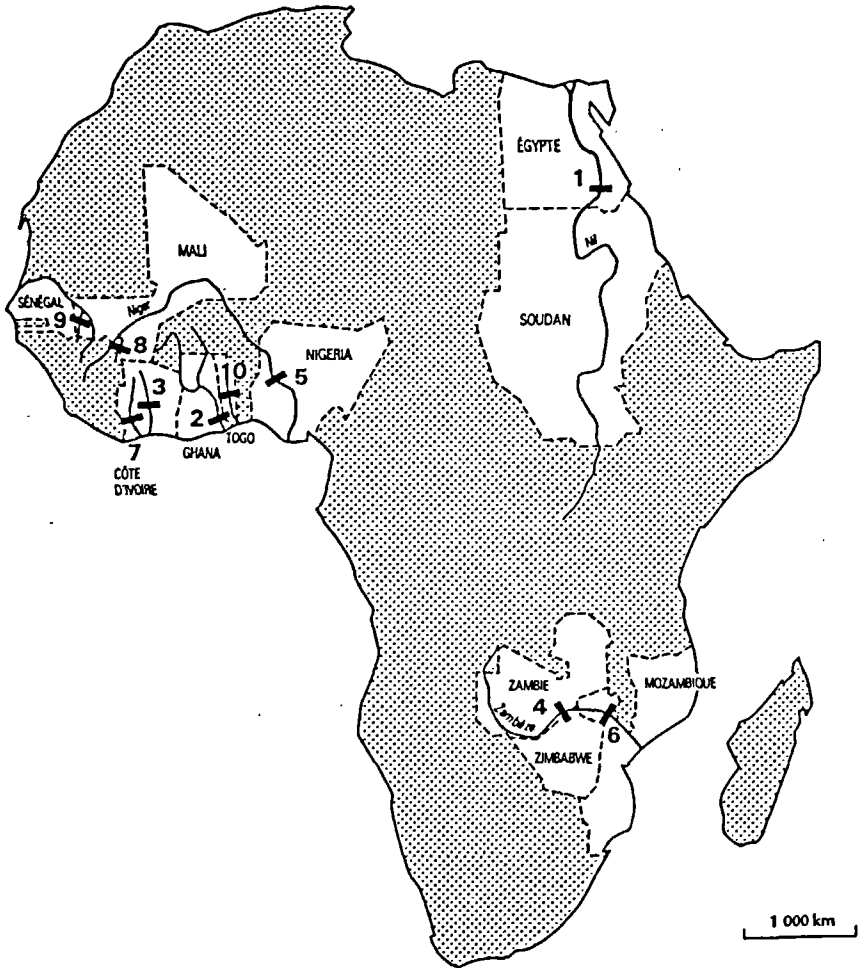
Véronique Lassailly-Jacob

Pour satisfaire leurs besoins énergétiques en constante hausse, de nombreux pays africains ont recours à l'exploitation de leurs ressources hydrauliques et construisent d'imposants barrages sur les grands fleuves de leur territoire. Si ces aménagements ont des répercussions très positives à l'échelle nationale en fournissant aux États une ressource énergétique renouvelable, au coût compétitif, ils bouleversent toutefois l'écologie de vastes régions lorsqu'ils s'accompagnent de lacs de retenue. Ces derniers entraînent un exode massif des populations vivant sur leur emplacement.

C'est ainsi que le haut-barrage d'Assouan (1969) sur le Nil en Égypte provoque l'éclatement du peuple nubien dont 55 000 habitants sont déplacés vers Kom-Ombo en Égypte et 53 000 vers Khashm-El-Girba au Soudan ; le barrage d'Akosombo (1964) sur la Volta au Ghana concerne 80 000 personnes de différentes ethnies, celui de Kossou (1970) sur le Bandama en Côte-d'Ivoire touche 75 000 cultivateurs Baoulé tandis que le barrage de Kariba (1968) sur le Zambèze à la frontière de la Zambie et du Zimbabwe et celui de Kainji (1968) sur le Niger au Nigeria affectent environ 50 000 individus chacun. Toutes ces populations sinistrées furent transférées sur de nouveaux sites, espaces sélectionnés et aménagés par les pouvoirs publics.

Ces grandes migrations rurales présentent des caractères particuliers : encadrées, forcées, irréversibles, et constituées de populations entières, elles font l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics. Pour redonner à ces « déguerpis » un cadre de vie décent et un niveau de ressources satisfaisant, les aménageurs élaborent de vastes et souvent coûteux programmes de réinstallation. À travers l'analyse comparée de plusieurs de ces programmes (seuls le transfert, le relogement et l'acquisition foncière sont abordés ici), cet article met en lumière les

1) Cet article fait souvent référence à LASSAILLY-JACOB (V.), 1983 - Grands barrages africains et prise en compte des populations locales, *L'Espace géographique*, 1 : 46-57.



Nom du barrage	Pays concernés	Date de mise en eau	Population transférée
1. Assouan (Nil)	Égypte-Soudan	1969	108 000
2. Akosombo (Volta)	Ghana	1964	80 000
3. Kossou (Badama)	Côte-d'Ivoire	1970	75 000
4. Kariba (Zambèze)	Zambie-Zimbabwe	1958	57 000
5. Kainji (Niger)	Nigeria	1968	44 000
6. Cabora-Bassa (Zambèze)	Mozambique	1974	25 000
7. Buyo (Sassandra)	Côte-d'Ivoire	1980	16 000
8. Selingue (Sankarani)	Mali	1980	15 000
9. Manantali (Bafingo)	Mali-Sénégal	1982	12 700
10. Nangbeto (Mono)	Togo	1987	10 000

Figure 14 : Principaux barrages-réservoirs ayant entraîné d'importants transferts de population.

grandes logiques d'organisation spatiale, sociale et économique, que sous-tendent les politiques d'intervention étatique, logiques qui ne répondent pas toujours à la rationalité des populations « déguerpies » auxquelles elles s'adressent.

LA LOURDE TÂCHE DU TRANSFERT

Évacuer la population menacée par les eaux d'un lac de retenue est une tâche prioritaire du gouvernement concerné. On n'insistera jamais assez sur le caractère particulièrement dramatique et traumatisant de cet exode forcé qui implique une coupure définitive avec le milieu d'origine. Or, très souvent, les autorités négligent les particularités de ce type de déplacement qu'elles identifient à une migration économique d'individus sélectionnés, volontaires et motivés ; par exemple, dès le lendemain de leur arrivée à Khashm-El-Girba au Soudan, après un long voyage en train de 48 heures, les chefs de famille nubiens durent se rendre aux champs pour commencer les travaux agricoles de semis du blé ; les responsables du projet ne pensaient qu'aux futures récoltes qui, si elles n'étaient pas semées à temps, représenteraient une perte importante pour la nation.

La prise en charge d'un transfert de plusieurs milliers de personnes représente une lourde intervention, souvent nouvelle pour les aménageurs qui ont tendance à sous-estimer l'ampleur de cette tâche. Celle-ci comprend tout d'abord la délimitation très précise du futur réservoir, puis le recensement de toute la population incluse dans son périmètre, l'évaluation monétaire de son habitat, ses biens, ses cultures et ses terres pour calculer les indemnités, les enquêtes socio-économiques sur cette population et enfin la sélection et l'aménagement de sites d'accueil. Recenser 80 000 personnes dispersées en petits hameaux dans une région isolée de 9 000 km² a représenté une véritable gageure pour le gouvernement ghanéen. Or, si les travaux techniques liés à la construction des barrages s'effectuent dans les temps prévus, et parfois même en avance sur les prévisions, les programmes de transferts débutent généralement trop tard. Peu avant la mise en eau d'une retenue, il est fréquent d'assister à l'élaboration hâtive d'un programme de transfert d'urgence qui, comme au Ghana, va à l'encontre du modèle élaboré initialement.

On remarque que la terre arable et les cultures annuelles font rarement l'objet d'une indemnité ; seules les terres intensément aménagées et cultivées par les Nubiens d'Assouan et les cultures de rente, comme celles de palmiers à Assouan et celles de caféiers et cacaoyers à Kossou et Akosombo ont été dédommées. Les « recasés » d'Assouan furent les plus privilégiés, puisqu'ils reçurent les deux tiers de leurs indemnités avant le transfert (la moitié du côté égyptien). À Kossou, les versements se sont ter-

minés dix ans après le transfert. Quant aux « recasés » d'Akosombo, beaucoup attendent toujours un versement de plus en plus hypothétique.

On observe deux grandes politiques de transfert. L'une tient compte des desiderata de la population pour le choix de ses sites d'accueil, l'autre impose un périmètre de recasement. Dans le premier cas, la population consultée désire toujours se réinstaller à proximité de sa terre d'origine, dans un environnement qui lui est familier. À Kossou, les « sinistrés » refusèrent une migration lointaine qui leur était proposée vers les régions forestières peu peuplées du Sud-Ouest du pays ; ils préférèrent - de même que l'ensemble des populations transférées d'Akosombo et de Kainji -, se réinstaller à la périphérie du lac de retenue sur des sites sélectionnés par les sociétés d'aménagement. À Kossou, ils furent libres d'accepter ou de refuser les sites proposés. Ce mode de transfert qui tient compte des desiderata des populations, est favorable à une bonne réinsertion dans leur nouvel environnement, mais peut faire surgir en revanche des problèmes fonciers liés à des densités de population devenues localement excessives. L'autre politique de transfert, plus impérative, fut appliquée à Assouan et à Kariba : les autorités imposèrent aux populations des déplacements souvent lointains. Le peuple nubien qui habitait les rives du Nil de part et d'autre de la frontière soudano-égyptienne fut scindé en deux zones de recasement « séparées non plus par une simple délimitation frontalière aisément franchissable mais par un véritable *no man's land* générateur de comportements et de prises de conscience distincts dans lesquels risque peu à peu de se perdre l'identité nubienne » (BAKRE, BETHMONT *et al.* 1980, p.137).

Les villageois nubiens de la Haute-Égypte furent tous évacués à quelques centaines de kilomètres de leur lieu d'origine, pour être regroupés sur les terres en cours de bonification du plateau de Kom-Ombo au nord d'Assouan ; les communautés nubiennes du Soudan durent parcourir en train plus de 2 000 km pour la lointaine contrée de Khashm-El-Girba au sud-est de Khartoum. Si l'environnement du nouveau site de Kom-Ombo était proche de celui de la Nubie, celui de Khashm-El-Girba aussi bien physique qu'humain était totalement nouveau : les Nubiens soudanais furent contraints d'abandonner les rives verdoyantes et vallonnées du Nil pour s'installer dans une savane plane et dénudée, soumise à des pluies diluviennes et à de violents orages et parcourue par des tribus arabes semi-nomades. Ils se sentirent « victimes » d'une décision politique et économique du gouvernement soudanais qui décida de profiter de ce transfert massif de population pour créer un nouveau pôle de production agricole, en sédentarisant aux côtés des Nubiens, les populations locales. Quant aux Tonga de Kariba, plus de 6 000 d'entre eux furent transférés en aval du barrage sur les terres de l'ethnie Lusitu dans un environnement qui leur était inconnu et qu'ils jugeaient très hostile.

Ces transferts éloignés et impératifs sont toujours très impopulaires, donnent lieu parfois à de fortes résistances et connaissent souvent l'échec. De nombreux Nubiens de Khashm-El-Girba, d'autres moins nombreux de Kom-Ombo quittent actuellement leur nouveau site pour faire revivre leur ancien « pays », en s'installant sur les rives du lac. Les Tonga de Kariba n'acceptèrent d'être transférés chez les Lusitu que par la force. L'armée tira sur les résistants : il y eut 8 morts et 32 blessés.

LE RELOGEMENT : DE L'AUTO-RECONSTRUCTION AUX VILLAGES-CADEAUX

Les gouvernements s'engagent généralement à reloger les populations évacuées. On observe deux grandes politiques de relogement, celle de l'« auto-assistance » ou « auto-reconstruction », et celle de la « reconstruction-cadeau » de nouveaux villages.

Auto-reconstruction

Le principe de l'« auto-reconstruction » consiste à laisser chaque famille reconstruire son habitation avec ou sans l'aide des pouvoirs publics. Ce principe fut appliqué à tous les « sinistrés » de Kariba, aux premières communautés déplacées par les barrages d'Akosombo et de Kainji et également à quelques familles nubiennes, qui avaient préféré ce mode d'indemnisation.

Quelques « déguerpis » de Kainji, de Kariba habitant le Zimbabwe (du côté Zambien, les familles ne reçurent que du chaume pour la confection de leurs toits) et d'Assouan reçurent des indemnités monétaires pour reconstruire leurs habitations sur des sites qu'ils avaient choisis en accord avec les autorités. Les familles nubiennes soudanaises qui avaient refusé en 1964 de partir vers Khashm-El-Girba, utilisèrent leurs indemnités pour s'installer à proximité du lac, se construisant des maisons provisoires pendant toute la période de la montée des eaux ; aujourd'hui, une ville active, Wadi Halfa, et quelques villages occupent les rives du lac, les habitants vivant de la pêche et du commerce avec l'Égypte. Quant aux premiers « transférés » d'Akosombo ils furent invités à se réinstaller eux-mêmes sur les lieux de leur choix avec promesse d'une indemnité monétaire que beaucoup attendent toujours. Les autorités ont perdu depuis longtemps la trace de ces 12 000 « *gone elsewhere villagers* » ou « villageois partis on ne sait où ».

Toutefois, ce programme d'« auto-réinstallation » assistée, si favorable au maintien des structures socio-culturelles des populations est très souvent interrompu face à l'urgence du transfert ; à Akosombo et Kainji, l'« auto-réinstallation », commencée trop tard et confrontée à la rapidité des travaux de finition des barrages, dut être abandonnée pour faire place à une

« reconstruction-cadeau » de nouveaux villages, programme plus coûteux mais beaucoup plus rapide à réaliser. Cette option fut retenue d'emblée pour les « déguerpis » de Kossou et d'Assouan.

Reconstruction-cadeau

Cette « reconstruction-cadeau » concerna la plupart des communautés déguerpiées de Kainji, Akosombo et Assouan et toutes celles de Kossou. Elle se différençia par deux grands objectifs, celui du « remplacement » et celui du « développement » qui fut le plus adopté.

À Kainji, les autorités optèrent pour le principe du « remplacement » en cherchant à reproduire la réalité antérieure. Chaque nouveau village fut reconstruit dans le respect de son environnement, de son architecture et de son agencement antérieur; seuls, les plus petits hameaux ou campements furent regroupés pour former des unités villageoises viables. 139 nouveaux villages « en dur » se substituèrent à 222 anciennes communautés. On construisit plusieurs types de maisons en fonction des particularités ethniques et chaque famille reçut le même nombre de pièces qu'elle possédait auparavant.

À Akosombo, Kossou et Assouan, les responsables décidèrent plutôt d'une stratégie de « développement » du milieu rural c'est-à-dire qu'ils cherchèrent à améliorer les conditions de vie des populations. Les anciens villages furent regroupés en de grosses agglomérations dont l'importance put justifier l'installation d'équipements collectifs comme des écoles, puits, dispensaires, marchés et hangars agricoles. La population Baoulé de Kossou fut la plus favorisée en étant regroupée dans 63 nouveaux villages de 1 000 habitants environ. Chaque chef de famille reçut une maison « en dur », murs en parpaings de ciment et toit de tôle ; neuf modèles de cases furent proposés, variant de deux pièces de 18 m² jusqu'à sept pièces de 100 m². Les facteurs d'attribution étaient la taille de la famille et sa position hiérarchique. Une école primaire, plusieurs puits équipés de pompes, une maison de jeunes, un hangar agricole et un terrain de sport furent également présents dans tous les nouveaux villages.

Les Nubiens déplacés par la retenue du barrage d'Assouan furent également favorisés; les 460 hameaux de la Nubie égyptienne autrefois isolés et dispersés sur une étroite bande de terre de 350 km le long du Nil furent regroupés en 47 gros villages contigus sur les terres récemment bonifiées du plateau de Kom-Ombo. Chaque famille reçut une habitation « en dur » (murs en pierres cimentées, toit plat bétonné) de une à quatre pièces et profita d'équipements individuels (électricité, eau potable) et collectifs (poste, école, mosquée) qui étaient inexistantes auparavant. Quant aux Nubiens du Soudan, ils furent réinstallés dans 25 villages modernes sur le site de Khashm-El-Girba, aujourd'hui appelé Nouvelle Halfa.

Les « recasés » d'Akosombo furent sans aucun doute les moins bien lotis parmi ces trois populations. 740 hameaux et villages furent regroupés en 52 grosses localités dispersées sur toute la périphérie du lac ; certaines d'entre elles rassemblèrent jusqu'à 5 000 habitants. Devant l'urgence du transfert et faute de moyens financiers suffisants, les autorités appliquèrent le principe de l'uniformité des attributions : tous les chefs de famille reçurent une « *core house* », logement inachevé constitué d'une pièce bâtie sur un sol cimenté et couverte d'un grand toit de tôle de 50 m² permettant l'adjonction ultérieure de deux autres pièces. Ces logements ne purent être terminés que bien après le transfert lorsque les villageois reçurent des matériaux supplémentaires. Toutes ces agglomérations bénéficièrent d'équipements collectifs sous la forme d'écoles, de puits, dispensaires, marchés et lieux de culte.

Analyse critique de ces interventions

S'il n'engendre pas un développement rapide du milieu rural, le principe de l'« auto-construction » permet en revanche une maîtrise par les villageois de la gestion et du devenir de leur communauté. L'entretien et la croissance spatiale de ces villages sont aisément pris en charge par leurs occupants ; de plus, ces derniers conservent intactes leurs structures sociales dans des villages qu'ils ont créés et dans lesquels ils ont reproduit l'agencement traditionnel des habitations. Mais, cette politique de transfert exige une longue période d'animation et d'encadrement car elle est basée sur une forte participation villageoise ; or, cette période est presque toujours sous-estimée par les responsables. L'urgence de l'évacuation transforme alors cette politique en celle de la « reconstruction-cadeau », beaucoup plus rapide à exécuter.

Lorsque cette « reconstruction-cadeau » prend la forme d'un développement du milieu rural, on peut qualifier ce développement de fulgurant mais également d'artificiel, de statique et de déstructurant pour la population concernée :

- fulgurant, par le haut degré d'équipements collectifs et individuels, de services publics et d'infrastructures dont jouissent ces nouvelles agglomérations,
- artificiel, car ces constructions en dur et ces équipements modernes nécessitent un entretien coûteux (matériaux souvent importés) qui n'est que rarement à la portée des villageois ou même à celle des instances administratives responsables. Nous avons observé à Kossou et Akosombo la dégradation de certains de ces villages dont les maisons prennent progressivement un aspect de taudis ; dans la plupart des agglomérations reconstruites autour du lac Volta, les pompes sont hors d'usage, les dispensaires sont fermés et les pistes d'accès sont très dégradées,

- statique, car les autorités n'ont guère envisagé le problème de la dynamique de cette population. Ces maisons, dont les matériaux de construction sont très coûteux, sont offertes par l'État à des familles constituées au moment du transfert mais rien n'est prévu pour faire face à la croissance de ces familles ou à leur renouvellement. Ces habitations sont d'évidence trop onéreuses pour être à la portée de la bourse d'un jeune foyer qui n'a pour alternative que la cohabitation sous le toit d'un parent ou l'exode. Dans ces villages modèles, les nouveaux apports démographiques sont rejetés à plus ou moins long terme,
- déstructurant, car l'architecture des maisons et les plans villageois sont bien souvent inadaptés aux structures sociales des populations. À Khashm-El-Girba, la plupart des nouvelles habitations furent conçues sur le modèle des maisons officielles offertes aux fonctionnaires, un modèle standard appliqué dans tout le pays. La division sexuelle des lieux habités n'est plus respectée, et les concessions ne sont pas toujours encloses comme elles devraient l'être dans la tradition. Seuls les Nubiens les plus aisés purent modifier l'architecture de leurs maisons, construisant un deuxième étage et aménageant au sein de la cour et de la maison un espace réservé aux femmes.

De plus, cette recherche d'une amélioration du cadre de vie par la création de vastes lotissements aux plans de type urbain a des conséquences néfastes sur la vie sociale des « sinistrés ». Les anciens villages ou hameaux perdent leur individualité et leur identité initiales en étant regroupés sur un même site et cette cohabitation forcée n'est pas toujours bien vécue surtout lorsque le regroupement a lieu entre villageois de différents groupes ethniques : à Kainji, 43 parmi les 139 nouveaux villages sont composés d'habitants d'origine ethnique différente, ce qui pose un problème de communication linguistique ; la même situation se retrouve dans de nombreux villages reconstruits à Akosombo.

À Kossou, les « sinistrés » appartenaient tous au même groupe ethnique et de plus les autorités s'efforcèrent d'atténuer les perturbations sociales du relogement ; elles respectèrent les affinités traditionnelles entre villages au moment du regroupement et maintinrent le voisinage coutumier en rassemblant dans l'espace les cours d'un même quartier et les quartiers d'un même village. En dépit de ces efforts pour respecter l'identité spatiale de chaque groupement constitué antérieurement, des conflits d'autorité éclatent fréquemment entre les leaders des anciennes communautés regroupées, la désignation d'un chef unique pose problème, parfois même le choix du nom du nouveau village déchaîne les passions; en général, la vie sociale intense, favorisée par la quasi-contiguïté des habitations et la présence d' « arbres à palabre » dans les villages traditionnels, se dégrade dans ces

trop vastes lotissements au plan de type urbain où toute végétation a été supprimée au départ. Évoquons le cas des familles Kamberi de la région de Kainji qui, vivant d'ordinaire en habitat dispersé, souffrirent de cette nouvelle promiscuité qui portait atteinte à leur intimité. Nombreux d'ailleurs furent ceux qui quittèrent leurs nouvelles habitations pour se reconstruire une maison à quelques centaines de mètres.

La situation est incontestablement plus critique pour les « recasés » nubiens du barrage d'Assouan. En effet, si les anciens hameaux d'un même voisinage furent regroupés en gros villages sur le plateau de Kom-Ombo, la structure familiale et sociale de ces hameaux se trouva totalement désagrégée : pour des raisons d'économie de temps et de construction, les lotissements furent constitués de rangées d'habitations accolées - chaque rangée alignant des maisons de taille semblable - et regroupèrent les familles en fonction de leur dimension et non de leur filiation. Il y eut destruction des liens sociaux traditionnels et création d'un nouvel espace social.

À la Nouvelle Halfa, le nombre de villages construits fut inférieur à celui prévu initialement et les familles ne purent être réinstallées selon leurs vœux. Les communautés d'origine furent divisées dans plusieurs nouveaux villages et même, certaines furent « éclatées ». Vingt ans après la réinstallation, ces villages n'ont toujours pas de nom et gardent le numéro qui leur a été attribué à l'origine pour faciliter leur identification.

Cette opération de relogement, lorsqu'elle prend la forme d'une « reconstruction-développement », est positive par les infrastructures et équipements qu'elle entraîne mais se révèle bien fragile du fait des perturbations sociales qu'elle suscite. Le maintien de la population dans ces nouveaux villages, plus qu'à leurs avantages propres, semble lié à l'attrait des équipements collectifs, aux écoles surtout, ainsi qu'à la réussite des programmes économiques menés par les autorités.

LA QUESTION FONCIÈRE DANS LES NOUVEAUX SITES

Les sociétés d'aménagement ont aussi pour mission d'aider ces nouvelles communautés à redevenir économiquement viables ; comme les populations concernées sont en majorité constituées d'agriculteurs qui tirent leur subsistance du sol, des terres arables doivent leur être allouées. L'acquisition, la distribution et l'aménagement de ces terres pour les nouveaux venus est souvent une tâche difficile pour les autorités.

À la périphérie des lacs de retenue

Lorsque les pouvoirs publics prennent en considération les vœux de la population quant au choix de ses sites de réinstallation, celle-ci décide toujours de rester à proximité du lac de retenue ; dans ce cas, l'acquisition de terres agricoles pour ces nouvelles communautés rencontre des obstacles.

En effet, les transferts peuvent avoir lieu sur des terres de plateau ou de collines parfois moins productives que les riches plaines alluviales désormais inondées. Souvent aussi, les nouveaux venus se réinstallent dans des secteurs déjà appropriés et occupés soit par des ethnies différentes (Ako-sombo) toujours hostiles à l'idée de céder des terres, soit par la même ethnie (Kossou) ce qui atténue temporairement les tensions. Cette insertion des communautés transférées dans un nouvel environnement physique et humain, parfois moins favorable que le précédent, fait naître des difficultés foncières ; la terre devient brusquement un bien précieux, objet de compétition pour son utilisation et on assiste à un renforcement des droits coutumiers auquel se heurte la société d'aménagement.

On observe deux grandes politiques étatiques en matière foncière qui aboutissent à des résultats opposés :

1) d'un côté, le « libéralisme » ivoirien se traduit par la non-ingérence de l'État dans la question foncière. Sans l'appui des pouvoirs publics, la société d'aménagement ivoirienne chargée de la réinstallation ne put que négocier à l'amiable l'acquisition de terres avec les communautés d'accueil. Cette démarche ne permit d'obtenir, à titre gracieux, que de petits terroirs forestiers, toujours trop exigus pour les « recasés » de la forêt et des terres de savane en quantité restreinte, 150 à 300 ha pour chaque communauté venue de ce milieu. La société d'aménagement se réfugia derrière la solidarité ethnique et les traditions d'hospitalité des Baoulé en laissant les nouvelles communautés quémander directement auprès des villages d'accueil les compléments de terre nécessaires à leur subsistance. Par cette situation, les « recasés » de Kossou sont devenus les éternels débiteurs de leurs hôtes et leur survie est liée à la qualité des relations qui se sont établies entre leur communauté et celle qui les accueille ;

2) d'un autre côté, les autorités ghanéennes qui, au départ, se heurtèrent aux mêmes problèmes qu'en Côte-d'Ivoire, décidèrent d'intervenir. Au début de la réinstallation, l'État ghanéen laissa la société d'aménagement acquérir elle-même des terres pour les « sinistrés ». Quatre ans plus tard, 6 000 ha seulement avaient été acquis, de nombreux villages étaient toujours sans terre et un fort mouvement d'exode avait commencé. Les responsables firent alors appel au gouvernement qui accepta de lancer un décret d'expropriation de toute la berge du lac sur une profondeur d'un *mile*, soit 1,6 km. Cette bande périphérique est toujours en cours d'acquisition et redistribuée aussitôt entre les nouveaux venus et ceux qui les accueillent.

Sur les périmètres imposés

Lorsque les pouvoirs publics décident autoritairement de l'emplacement des périmètres de réinstallation, cela conduit généralement à des situations foncières meilleures. Tel est le cas à Khashm-El-Girba où 500 000 *feddan* soit les 2 000 km² nécessaires à la réalisation du projet furent acquis auprès des tribus semi-nomades qui les occupaient. Celles-ci furent dédommagées en étant intégrées dans le projet. Les populations recasées ainsi que celles qui les accueilleraient purent ainsi bénéficier d'exploitations d'une étendue très supérieure à celles dont elles disposaient auparavant (exploitations de 15 *feddan* soit 6 ha). Il en est de même dans le Sud-Ouest ivoirien où 3 000 Baoulé « déguerpis » de Kossou acceptèrent de migrer et bénéficièrent ainsi de vastes terroirs; parfois aussi, des forêts domaniales furent déclassées et mises à la disposition des communautés (30 000 ha à Kossou).

Toutefois, que le choix de la zone de transfert soit décidé avec ou sans l'accord des populations concernées, on remarque que les sociétés d'aménagement ne mettent à la disposition de ces communautés transférées que des terres sélectionnées à vocation agricole; elles considèrent ces migrants exclusivement comme des producteurs et non pas comme des agriculteurs à part entière qui vivent également de cueillette, d'élevage, de chasse ou d'autres activités qui nécessitent un véritable terroir.

CONCLUSION

Toutes ces interventions révèlent la façon dont les « aménageurs » conçoivent les nouveaux espaces de vie qui doivent répondre aux besoins des populations dont ils ont la charge. Mais cette conception ne correspond pas toujours à celle des « aménagés » et plusieurs raisons expliquent le « malentendu » qui s'instaure entre les acteurs de l'aménagement.

Tout d'abord, le temps imparti à l'élaboration et à la réalisation des programmes de transfert est toujours trop restreint car les autorités sous-estiment cette tâche longue et délicate. L'urgence entraîne des dérives des programmes initiaux parfois fâcheuses pour les structures sociales des « déguerpis » (reconstruction-cadeau de maisons standardisées dans des villages de type urbain).

Ensuite, les « aménageurs » se trompent sur la nature de leurs interlocuteurs qu'ils identifient à des migrants volontaires et motivés alors qu'ils ont en face d'eux une population entière, traumatisée par son évacuation forcée. Ils ne comprennent pas les motivations de cette population qui recherche avant tout la sécurité et a tendance à rejeter dans un premier temps toute innovation proposée, et ils s'étonnent du peu de réussite des programmes agricoles novateurs mis en place lors de la réinstallation.

De plus, les « aménageurs » ne voient en ces « migrants » que des producteurs agricoles et ne cherchent à développer que leurs productions agricoles ; ils ne mettent à leur disposition que des terres à vocation agricole et négligent de leur concéder les espaces supplémentaires nécessaires à la pratique d'autres activités qui entrent toujours dans les systèmes de production des agriculteurs. Ce manque entraîne un appauvrissement économique et parfois social des « aménagés ».

Enfin, les « aménageurs » ont toujours une vision trop partielle de l'ampleur des répercussions humaines de leur aménagement. Ils ne prennent en charge que la population qui doit être transférée, oubliant ceux qui sont touchés à des degrés divers par l'aménagement, agriculteurs des rives du fleuve en aval du barrage, communautés d'accueil, éleveurs transhumants contraints de dévier leurs routes... Et les initiatives souvent inattendues de ces « laissés pour compte » peuvent parfois remettre en cause les programmes d'intervention étatique.

En ne prenant en charge que la population transférée, ils créent des enclaves de modernité qui ne peuvent être reproduites par le milieu rural environnant et favorisent ainsi la naissance d'un déséquilibre régional. Et cette indifférence des autorités vis-à-vis des autres populations concernées par l'aménagement est source de nouvelles difficultés.

BIBLIOGRAPHIE

- ADALEMO (I.A.), 1968 - Resettlement in the Kainji Dam Area : A Geographical Study, *The Nigerian Geographical Journal*, vol. XI, 2 : 175-188.
- BAKRE (M.), BETHEMONT (J.), COMMERE (R.), VANT (A.), 1980 - *L'Égypte et le haut-barrage d' Assouan : de l' impact à la valorisation.*, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 183 p.
- CHAMBERS (R.), 1970 - *The Volta Resettlement Experience*, Pall Mall Press, London, 286 p.
- COLSON (E.), 1971 - *The social consequences of Resettlement : the impact of the Kariba resettlement upon the Gwembe Tonga*, Kariba studies IV, Manchester University Press, 277 p.
- FAHIM (H. M.), 1983 - *Egyptian Nubians : Resettlement and years of coping*, University of Utah Press, New York, USA, 195 p.
- GUMA'A (F. A.), 1985 - *Submersion des terres et réinstallation des agriculteurs nubiens dans l' Est du Soudan*, thèse de 3^e cycle, Univ. Paris I, 148 p.
- Kainji - A Nigerian Man-Made Lake*, Ibadan University Press, Nigeria.
- 1970 - *Ecology*, vol. I, edited by Visser (S.A.), 126 p. 1973 - *Socio-Economic conditions*, vol. II, edited by Mabogunje (A.L.), 185 p.
- LASSAILLY (V.), 1979 - Une opération de développement intégré en Côte-d'Ivoire centrale : l'opération Kossou, *L'Espace géographique*, 1 : 57-63.
- LASSAILLY (V.), 1980 - *Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte-d'Ivoire)*, CNRS, collection « Mémoires et Documents de Géographie », 212 p.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1983 - Transformation dirigée de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs Volta (Ghana) et Kossou (Côte-d'Ivoire), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, ORSTOM-KHARTALA : 281-293.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1983 - Grands barrages africains et prise en compte des populations locales, *L'Espace géographique*, 1 : 46-57.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1985 - Initiatives paysannes et interventions étatiques dans la mise en valeur des rives du lac Volta au Ghana, *Les politiques de l'eau en Afrique : Développement agricole et participation paysanne*, *Economica* : 351-361.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1989 - Aménagements hydrauliques et droits fonciers : le cas des « déguerpis » de Kossou (Côte-d'Ivoire), *Tropiques, Lieux et Liens*, ORSTOM, collection « Didactiques » : 138-148.

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

- SAUTTER (G.), 1978 - Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé, *L'Espace géographique*, 4 : 233-243.
- SCUDDER (TH.), 1966 - Man-Made Lakes and Population Resettlement in Africa, *Man-Made Lakes*, ed. by Lowe Mc Connel (R.), Academic Press, London : 99-108.
- SCUDDER (TH.), BROKENSHA (D.), 1968 - Resettlement, *Dams in Africa*, ed. by Warren (W.M.) and Rubin (N.P.), Frank Cass, London : 20-62.
- SCUDDER (TH.), COLSON (E.), 1982 - From Welfare to Development : A conceptual Framework for the Analysis of Dislocated People, *Involuntary Migration and Resettlement, The problems and responses of dislocated People*, ed. by Hansen (A.) and Oliver-Smith (A.) Westview Press/Boulder, Colorado : 267-286.